



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

**Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation de l'environnement****Vingt-cinquième session**

Genève, 2 et 3 mai 2023

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Exécution du mandat**Projet de calendrier annuel d'activités pour 2024****Note du secrétariat***Résumé*

Le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (à sa session extraordinaire tenue à Nicosie les 3 et 4 octobre 2022)¹ et le Comité exécutif de CEE (à sa cent vingt-sixième session, tenue à Genève le 13 janvier 2023) ont approuvé la prorogation jusqu'à la fin de 2023 du mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (2017-2021) afin de lui permettre de présenter un projet de nouveau mandat au Comité à sa vingt-huitième session (Genève, 1-3 novembre 2023). Ce mandat prévoit l'élaboration de calendriers annuels d'activités, compte tenu des ressources financières et humaines disponibles².

On trouvera dans le présent document un projet de calendrier annuel d'activités pour 2024 fondé sur le nouveau mandat, que le Groupe de travail voudra bien examiner à la présente session. Le calendrier annuel d'activités pour 2024 sera soumis au Comité des politiques de l'environnement pour examen à sa vingt-huitième session.

¹ ECE/CEP/S/2022/6, par. 31 a), disponible à l'adresse <https://unece.org/environment/documents/2023/01/reports/report-committee-environmental-policy-its-special-session>.

² ECE/CEP/2017/2, par. 32 b) et annexe II, par. 5.



Introduction

1. On trouvera dans le présent document un calendrier des activités que le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement devra mener en 2024 (voir le tableau ci-après). Y sont également décrites des activités valables pour une période de cinq ans.
2. Ce calendrier est conforme au nouveau mandat proposé pour le Groupe de travail (ECE/CEP/AC.10/2023/3).
3. Le Groupe de travail mènera les activités prévues en étroite collaboration avec les parties prenantes gouvernementales et les parties prenantes non gouvernementales aux niveaux national et international, y compris les organisations de jeunes, les instituts de recherche et les universités, ainsi que d'autres organes compétents de la CEE tels que l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs environnementaux, et des organisations internationales et régionales.
4. Les États membres et les organisations qui s'engageront à piloter ces activités devront faciliter leur exécution, avec l'aide du secrétariat de la CEE, et tenir le Groupe de travail informé des progrès accomplis et des difficultés rencontrées.
5. Le Groupe de travail devra aider le secrétariat à continuer de mobiliser des ressources et à solliciter l'appui des États membres et des organisations régionales et internationales pour donner au Groupe les moyens d'assurer pleinement ses fonctions.

Principaux objectifs et principales activités	Niveau de priorité	Projets ou manifestations	Calendrier d'activités provisoire pour 2024 (ou pour une autre période pertinente)	Indicateurs de résultats
a) Domaine d'activité 1 – Soutenir le développement de systèmes de surveillance et d'information sur l'environnement à l'appui des évaluations périodiques de l'environnement et de l'établissement de rapports dans ce domaine, et favoriser leur conformité aux données ouvertes et aux principes et piliers du SEIS et, en particulier :				
i) Soutenir le renforcement des institutions et l'amélioration de la législation.	Moyen	Faire des recommandations sur le renforcement des institutions et l'amélioration de la législation en donnant des exemples de bonnes pratiques à l'occasion des sessions annuelles du Groupe de travail.	Deuxième trimestre de 2024 (2025–2028)	Formulation de recommandations à l'occasion de la session annuelle du Groupe de travail
ii) Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux outils (telles que les mégadonnées, les données issues de l'Internet des objets et l'intelligence artificielle) et l'intégration des statistiques officielles et des données administratives avec les données environnementales provenant de nouvelles sources, notamment l'observation de la Terre et les données géospatiales, et avec les données d'autres secteurs, notamment la santé et les transports.	Élevé	Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies et l'intégration des données et statistiques sur l'environnement en donnant des exemples de bonnes pratiques à l'occasion des sessions annuelles du Groupe de travail.	Deuxième trimestre de 2024 et tout au long de l'année 2024 (2025-2028)	Tenue de la session annuelle du Groupe de travail et promotion des nouvelles technologies Nombre d'exemples de bonnes pratiques donnés
		Établir des directives sur l'utilisation des données issues de l'observation de la Terre et des informations géospatiales dans les systèmes nationaux de surveillance et d'évaluation de l'environnement ^a .	Tout au long de l'année 2024 (2025)	Élaboration de directives ^a
iii) Évaluer régulièrement l'efficacité des systèmes de surveillance et d'information relatifs à l'environnement, conformément aux principes et aux piliers des données ouvertes et du SEIS, et formuler des recommandations sur la manière de renforcer les systèmes de surveillance de l'environnement et d'information.	Élevé	Faire la synthèse des réponses au questionnaire concernant les progrès de la surveillance de l'environnement au niveau national et l'élaboration d'une sélection d'indicateurs révisés et l'état du SEIS, faire des recommandations et inscrire ce sujet à l'ordre du jour des sessions annuelles du Groupe de travail.	Deuxième trimestre de 2024 et tout au long de l'année 2024 (2025-2028)	Questionnaires remplis Rapports des États membres et tenue de la session annuelle du Groupe de travail ; présentation et examen des progrès accomplis

Principaux objectifs et principales activités	Niveau de priorité	Projets ou manifestations	Calendrier d'activités provisoire pour 2024 (ou pour une autre période pertinente)	Indicateurs de résultats
		Établir à l'intention du Comité des politiques de l'environnement des rapports sur la mise en place de systèmes d'information nationaux en accès libre et conformes aux principes et piliers du SEIS.	Deuxième semestre de 2024 (2025-2028)	Rapport établi pour le Comité et accueilli favorablement par ses membres
iv) Contribuer aux principaux résultats en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement attendus après la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » en 2024-2027, notamment en ce qui concerne une économie verte et circulaire et des infrastructures et un tourisme durables.	Élevé	Rapprocher scientifiques et décideurs pour élaborer des méthodes et des systèmes normalisés de surveillance et de gestion de l'information aux sessions annuelles du Groupe de travail ou d'un autre mécanisme pour concrétiser les résultats pertinents.	Deuxième trimestre de 2024 (2025-2028)	Tenue de la session annuelle du Groupe de travail, utilisée comme plateforme pour l'échange de connaissances Rapports du Groupe de travail et du Comité des politiques de l'environnement
		Promouvoir les Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux.	Tout au long de l'année 2024 (2025-2028)	Promotion des Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux à la session annuelle du Groupe de travail ; ateliers thématiques et activités de développement des capacités Utilisation des indicateurs dans les rapports et évaluations des pays

Principaux objectifs et principales activités	Niveau de priorité	Projets ou manifestations	Calendrier d'activités provisoire pour 2024 (ou pour une autre période pertinente)	Indicateurs de résultats
		Promouvoir l'utilisation de méthodes appropriées et normalisées pour la surveillance de la pollution, y compris des émissions de polluants atmosphériques, et de systèmes d'information pour l'accès du public aux données de surveillance dans la région, en mettant en avant les bonnes pratiques et la formation ^a	Deuxième trimestre de 2024 (2025-2028)	Tenue de la session annuelle du Groupe de travail Activités de renforcement des capacités ^a
		Favoriser l'élaboration de définitions communes, par exemple pour le terme « infrastructure durable », pour qu'il soit possible de quantifier les progrès réalisés ^a .	Tout au long de l'année 2024 (2025-2026)	Modalités d'élaboration de définitions communes envisagées (par exemple, propositions et soutien à propositions de création de groupes de travail, activités de conseil, etc.) et soutien apporté ^a
		Encourager la révision des Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux (entre autres en proposant des mises à jour ou de nouveaux indicateurs, notamment sur le tourisme durable ou sur d'autres thèmes nouveaux) et favoriser les produits associés.	Tout au long de l'année 2024 (2025-2028)	Contribution au processus de révision (besoins, etc.)
		Aider les pays à appliquer pleinement les principes et piliers du SEIS, et à assurer complètement la production et la mutualisation de tous les flux de données associés aux indicateurs environnementaux de la CEE et à utiliser, lorsque nécessaire, les recommandations actualisées pour une utilisation plus efficace des outils d'information électroniques élaborées sous	Tout au long de l'année 2024 (2025-2028)	Activités de renforcement des capacités menées et conseils donnés ^a

Principaux objectifs et principales activités	Niveau de priorité	Projets ou manifestations	Calendrier d'activités provisoire pour 2024 (ou pour une autre période pertinente)	Indicateurs de résultats
		les auspices de la Convention d'Aarhus (voir également domaine d'activité 1, activité iii)) ^a .		
		Renforcer les synergies et l'interopérabilité entre les systèmes nationaux et internationaux afin de rationaliser la surveillance et la notification des données relatives à l'environnement, de réduire les exigences en matière de notification pour les pays et d'améliorer la lisibilité et l'efficacité, qu'il s'agisse des méthodes relatives aux indicateurs ou des rapports sur les flux de données (voir domaine d'activité 2).	Deuxième trimestre de 2024 2024-2028	Progrès décrits dans les rapports des sessions annuelles du Groupe de travail
		Favoriser la poursuite de la transition numérique des systèmes de surveillance de l'environnement et l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la production de données de qualité (voir le domaine d'activités 1), entre autres en mettant en avant les bonnes pratiques ^a .	2024-2028	Conseil prodigués ^a
v) Contribuer à combler les lacunes en matière de surveillance (celles qui par exemple ont été désignées dans la septième évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement) en Europe et en Asie centrale, notamment dans les domaines de la biodiversité et des écosystèmes, de la qualité de l'air et des changements climatiques, de l'eau douce, des produits chimiques et des déchets, des terres et des sols, des eaux côtières, des écosystèmes marins et mers, des infrastructures durables, de l'économie circulaire et du tourisme durable, du financement environnemental et des rapports sur l'état de l'environnement, et favoriser l'élaboration et l'utilisation de méthodes normalisées et de directives en matière de surveillance de l'environnement.	Élevé	Mutualiser les bonnes pratiques et renforcer les capacités pour contribuer à combler les lacunes en matière de surveillance, promouvoir et soutenir l'élaboration de propositions de projets et de projets pouvant être financés et amener les décideurs, les scientifiques et les autres acteurs concernés à s'associer pour combler les lacunes en matière de surveillance (voir également domaine d'activités 1, activité iv)) ^a .	Deuxième trimestre de 2024 (2025-2028)	Tenue de la session annuelle du Groupe de travail Organisation d'activités de renforcement des capacités, échanges de données d'expérience et aide à l'élaboration de propositions ^a
		Revoir et mettre à jour les Directives relatives à la surveillance de l'environnement et à l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement et promouvoir l'utilisation des directives élaborées.	Tout au long de l'année 2024 (2025-2028)	Publication de directives actualisées

Principaux objectifs et principales activités	Niveau de priorité	Projets ou manifestations	Calendrier d'activités provisoire pour 2024 (ou pour une autre période pertinente)	Indicateurs de résultats
b) Domaine d'activité 2 – Favoriser la réalisation d'évaluations paneuropéennes périodiques de l'environnement et l'établissement régulier de rapports périodiques sur l'état de l'environnement , afin de faciliter la transition vers un développement durable et une économie verte et circulaire, et en particulier :				
i) Réunir des experts d'organisations partenaires et d'autres parties intéressées pour envisager et superviser une huitième évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement ;			À partir de 2025	
ii) Discuter de l'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement et l'encourager, et préciser les priorités régionales concernant les moyens de rationaliser l'établissement de rapports périodiques sur l'état de l'environnement, en associant au débat d'autres réseaux thématiques, notamment ceux qui relèvent des accords multilatéraux relatifs à l'environnement.	Élevé	Inscrire un point pertinent à l'ordre du jour des sessions annuelles du Groupe de travail. Promouvoir et soutenir l'élaboration de rapports réguliers sur l'état de l'environnement ^a	Deuxième trimestre de 2024 et tout au long de l'année 2024 (2025-2028)	Tenue de la session annuelle du Groupe de travail Progrès effectués en ce qui concerne 2 à 3 rapports sur l'état de l'environnement dans la région ^a Priorités régionales exposées dans le rapport de session du Groupe de travail
iii) Contrôler l'application des recommandations formulées et des orientations issues de la septième évaluation périodique de l'environnement à l'échelle paneuropéenne et la rationalisation du processus d'établissement de rapports périodiques sur l'état de l'environnement.	Élevé	Inscrire un point pertinent à l'ordre du jour des sessions annuelles du Groupe de travail. Favoriser l'application des recommandations, notamment par des directives et des conseils ^a (voir également le domaine d'activités I, activités iv) et v)).	Deuxième trimestre de 2024 (2025-2028)	Tenue de la session annuelle du Groupe de travail Mention de progrès dans l'application des recommandations dans le rapport de session du Groupe de travail ^a
iv) Superviser si possible l'évaluation de la réalisation globale des engagements pris dans les 3 à 5 dernières déclarations paneuropéennes.			À partir de 2025	

Principaux objectifs et principales activités	Niveau de priorité	Projets ou manifestations	Calendrier d'activités provisoire pour 2024 (ou pour une autre période pertinente)	Indicateurs de résultats
<p>c) Domaine d'activité 3 – Poursuivre le processus de consultation entre les États membres de la CEE, les organisations partenaires et d'autres institutions et réseaux, sans oublier les secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, les institutions financières internationales et le secteur privé, lorsque les acteurs visés ont des compétences dans le domaine. Fournir une plateforme sans exclusive permettant aux pays d'examiner les faits récents dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation et de l'intégration des informations et des données environnementales, économiques et sociales en ce qui concerne l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Système de comptabilité environnementale et économique, de l'économie verte et d'autres domaines d'activité connexes. En outre :</p>				
<p>i) Coopérer avec l'Équipe spéciale conjointe et d'autres organes compétents dans le cadre d'autres sous-programmes sectoriels de la CEE, notamment ceux sur le logement et l'aménagement du territoire, la population, l'énergie durable et les transports, afin de veiller à ce que les activités soient porteuses de synergies et rationalisées.</p>	Moyen	Inscrire un point pertinent à l'ordre du jour des sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe.	Deuxième et quatrième trimestres de 2024 (2025-2028)	Progrès dans la rationalisation des activités, notamment en ce qui concerne les statistiques et les indicateurs en matière d'environnement décrits dans le rapport de session du Groupe de travail
<p>ii) Se rapprocher d'autres communautés et réseaux pour examiner comment les informations et les données environnementales, économiques et sociales peuvent être intégrées et utilisées dans la prise de décisions et discuter de la meilleure façon d'utiliser les nouvelles technologies et les informations géospatiales.</p>	Moyen	Inscrire un point pertinent à l'ordre du jour des sessions annuelles du Groupe de travail.	Deuxième trimestre de 2024 (2025-2028)	Les progrès réalisés en matière d'intégration et d'utilisation des données dans les rapports et les évaluations sont décrits dans le rapport de session du Groupe de travail Participation d'autres communautés et réseaux décrite dans le rapport de session du Groupe de travail

<i>Principaux objectifs et principales activités</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Projets ou manifestations</i>	<i>Calendrier d'activités provisoire pour 2024 (ou pour une autre période pertinente)</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
iii) Publier les conclusions des activités de collaboration du Groupe de travail (bonnes pratiques, principes directeurs et enseignements à retenir, par exemple) pour mutualiser les résultats et orienter les futures activités dans le domaine.	Moyen	Publier d'autres directives lorsque nécessaire ^a .	2024 (2025-2028)	Directives publiées ^a
d) Domaine d'activité 4 – Participer au renforcement des capacités face à des problèmes précis liés à la surveillance et à l'évaluation de l'environnement et aux connaissances sur l'environnement. aux niveaux régional, sous-régional et national. Les défis à relever seront fonction des lacunes régionales et nationales en matière de capacités et seront définis par les membres du Groupe de travail. Les activités de renforcement des capacités seront menées en fonction des ressources mobilisées. Ces activités pourraient consister à :				
i) Faire l'inventaire des lacunes régionales et nationales en ce qui concerne la surveillance de l'environnement, l'information et l'établissement de rapports sur la question et les données nécessaires à la production d'indicateurs environnementaux. Il s'agira d'inventorier les lacunes en ce qui concerne les institutions, le cadre juridique, la surveillance, les données et l'information dans les pays cibles.			À partir de 2026 ^a	
ii) Aider les pays, en collaboration avec l'Équipe spéciale conjointe, à concevoir, mettre en place et utiliser des cadres régionaux et nationaux d'indicateurs pour suivre l'évolution des politiques environnementales pertinentes et les activités visant à soutenir leur application, y compris l'examen et l'établissement à l'échelle nationale de mécanismes, de procédures et de méthodes en relation avec les indicateurs dans tous les pays de la CEE.	Élevé	Appuyer l'application par les États membres de la version révisée des Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux et d'autres cadres d'indicateurs par des activités de formation.	2024 (2025-2028)	Formation sur les Directives révisées de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux
iii) Établir des contacts et des liens directs avec d'autres acteurs pertinents de la transmission des connaissances œuvrant au renforcement des capacités dans les domaines d'activité connexes.	Élevé	Inscrire un point pertinent à l'ordre du jour des sessions annuelles du Groupe de travail. Organiser conjointement des ateliers et des activités de renforcement des capacités ^a .	Deuxième trimestre de 2024 (2024-2028)	Tenue de la session annuelle du Groupe de travail

Principaux objectifs et principales activités	Niveau de priorité	Projets ou manifestations	Calendrier d'activités provisoire pour 2024 (ou pour une autre période pertinente)	Indicateurs de résultats
		Secrétariat de la CEE : collaborer avec d'autres acteurs tels que l'AEE, l'ESA, l'UIT, l'OCDE, le PNUE ou l'OMS.		<p>Organisation d'ateliers ou de sessions de renforcement des capacités^a</p> <p>Participation et implication d'autres communautés et réseaux décrites dans les rapports de session et d'ateliers du Groupe de travail</p> <p>Activités de renforcement des capacités conjointes^a</p>
iv) Mener des activités de renforcement des capacités visant à fournir une assistance en fonction des domaines prioritaires recensés pour les pays de la CEE visés aux niveaux régional, sous-régional ou national.	Moyen	Inscrire à l'ordre du jour des sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe un point pertinent relatif au renforcement des capacités.	Deuxième trimestre de 2024 (2025-2028)	<p>Tenue de la session annuelle du Groupe de travail</p> <p>Description d'activités de renforcement des capacités dans le rapport de la session</p>
		Activités de renforcement des capacités en matière de surveillance de l'environnement, notamment en ce qui concerne les nouvelles technologies, l'évaluation et l'établissement de rapports ^a .	Tout au long de l'année 2024 (2025-2028)	Nombre d'activités de renforcement des capacités organisées ^a
		Entretenir et améliorer les plateformes régionales de mutualisation des connaissances ^a .	Tout au long de l'année 2024 (2025-2028)	Plateforme régionale de mutualisation des connaissances à jour ^a

<i>Principaux objectifs et principales activités</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Projets ou manifestations</i>	<i>Calendrier d'activités provisoire pour 2024 (ou pour une autre période pertinente)</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
e) Activité transversales	Élevé	Inscrire à l'ordre du jour de la session annuelle du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe un point pertinent relatif au renforcement des capacités.	Deuxième trimestre de 2024 (2025-2028)	Tenue de la session annuelle du Groupe de travail Rapport de session et renforcement des capacités décrit
	Élevé	Établir un projet de calendrier annuel d'activités.	Deuxième trimestre de 2024 (2025-2028)	Calendrier annuel approuvé par le Groupe de travail
	Moyen	Intégrer la dimension de genre dans les activités du Groupe de travail, entre autres en organisant spécialement des manifestations ou des sessions de renforcement des capacités, lors de l'élection des président(e)s, en participant à des manifestations, et renforcer la collecte et l'utilisation de données ventilées.	2024 (2025-2028)	Rapport des sessions annuelles du Groupe de travail ou résultats des activités de renforcement des capacités
	Élevé	Mobiliser des ressources pour que le Groupe de travail puisse s'acquitter de toutes les tâches nécessaires pour appuyer efficacement la transition vers une économie verte et circulaire et la réalisation du Programme 2030.	2024 (2025-2028)	Ressources supplémentaires mobilisées (montant et nombre des contributions)
	Élevé	Présenter les résultats et les documents pertinents du Groupe de travail (calendriers annuels, mandat, rapports d'activité, etc.) aux sessions du Comité des politiques de l'environnement.	Quatrième trimestre de 2024 (2025-2028)	Mandat du Groupe de travail pour 2029-2033 approuvé par le Comité

^a Activités dont l'exécution et le succès dépendent de la disponibilité de ressources supplémentaires. Abréviations : AEE = Agence européenne pour l'environnement ; ESA = Agence spatiale européenne ; UIT = Union internationale des télécommunications ; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques ; SEIS = Système de partage d'informations sur l'environnement ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; OMS = Organisation mondiale de la Santé.